

Proposition de communication par courrier électronique des Lettres aux Porteurs

Cher client,

Bnp Paribas Securities Services, en sa qualité de conservateur, vous transmet lorsque vous êtes concernés, via courrier postal, des lettres aux porteurs, documents émis par les Sociétés de Gestion à destination des porteurs en cas de modification sur leurs fonds.

Dans le cadre de l'amélioration de notre offre de service, nous souhaitons modifier le mode d'envoi des lettres au porteur afin de réduire le délai de transmission.

Nous vous proposons un envoi par courrier électronique à la place du courrier postal.

Date d'application : à compter du 02/01/2012.

Si vous souhaitez opter pour cette proposition, merci de bien vouloir compléter le coupon réponse ci-joint et de nous le renvoyer au plus tard le 15/12/2011 :

- soit par courrier postal à l'adresse suivante :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Transfer Agent OPCVM – OST Conservation
Code ACI : CPD06A1
9 rue du débarcadère
93500 PANTIN

- soit par fax au :

00 33 1 40 14 94 93

- soit par courrier électronique à l'adresse suivante :

paris_bp2s_0247d_ost@bnpparibas.com

Sans réponse de votre part, nous continuerons à vous transmettre les lettres aux porteurs par courrier postal.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de bien vouloir agréer, l'expression de notre considération distinguée.

Vos interlocuteurs habituels restent à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

BULLETIN REPONSE

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Transfer Agent OPCVM – OST Conservation
Code ACI : CPD06A1
9 rue du débarcadère
93500 PANTIN
fax : 00 33 1 40 14 94 93
email : paris_bp2s_0247d_ost@bnpparibas.com

OBJET : Envoi des lettres aux porteurs par courrier électronique

VOTRE ENTITE :

ADRESSE POSTALE :

CONTACT : nom, prénom,
n° de téléphone

- Nous souhaitons recevoir à compter du 02/01/2012, les lettres aux porteurs, pour l'ensemble de nos comptes titres, par courrier électronique à l'adresse ou aux adresses suivante(s)* :

- Nous ne souhaitons pas recevoir les lettres aux porteurs par courrier électronique

* en cas d'utilisation d'adresses nominatives, merci de bien vouloir indiquer au minimum deux adresses différentes, afin que votre demande puisse être prise en compte.

Vous pouvez sur simple demande suspendre l'envoi des lettres aux porteurs par courrier électronique pour la recevoir par courrier postale.

DATE :
SIGNATURE :